

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 59 (1986)

Heft: 10

Vorwort: Les sociétés coopératives de construction et d'habitation approuvent le nouvel article constitutionnel concernant la protection des locataires

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les sociétés coopératives de construction et d'habitation approuvent le nouvel article constitutionnel concernant la protection des locataires

USAL — Le comité central de l'Union suisse pour l'amélioration du logement, organisation faitière des sociétés coopératives de construction et d'habitation d'utilité publique, a pris position en vue de la votation populaire concernant l'introduction dans la Constitution fédérale d'un nouvel article sur la protection des locataires. Il appuie la contre-proposition du Conseil fédéral et de l'Assemblée fédérale qui doit être soumise au vote populaire. Les sociétés coopératives ont la ferme conviction que le droit en vigueur en matière de bail à loyer s'en trouvera sensiblement amélioré.

USAL, 25 septembre 1986.

Sommaire

La salubrité des logements, par François Iselin et Michel Guillemin	3
A San Francisco comme à Fribourg, à la recherche d'une autre manière de vivre, par Renée Hermenjat	8
Cahiers de l'ASPAN-SO	I—XVI
A propos des concours d'architecture: le concours d'architecture, moyen pour améliorer la conscience culturelle de la qualité architecturale? par Bernard Meuwly	11
Actualité du logement	12
Chronique de l'énergie	14
Nouvelle brève	14
Renseignements techniques et commerciaux	15

Légende de la couverture

Echanges d'air et polluants domestiques: voir l'article en page 3: « La salubrité des logements ».

habitation

Revue de Suisse romande pour le logement, l'architecture, l'urbanisme, l'aménagement du territoire et la protection de l'environnement.

Edition

section romande de l'Union suisse pour l'amélioration du logement, rue Clos-de-Bulle 8, 1004 Lausanne.

Bureau de la section romande

Bernard Vouga, architecte, Lausanne, président
René Gay, Genève, vice-président
Pierre Liniger, Lausanne, secrétaire
Adriano Rizzetto, Lausanne, caissier

Rédaction

Pierre-Etienne Monot, architecte EPF-L, enseignant à l'EAUG, rue Cité-Derrière 15, 1005 Lausanne, tél. (021) 22 51 49.

Comité de rédaction

Président: B. Vouga.
Membres: MM. R. Gay, P. Gilliland.

Administration et publicité

Avenue de Tivoli 2, 1007 Lausanne
Chèques postaux 10-6622-9, tél. 021 / 20 41 41

Diffusion

La revue *HABITATION* est l'organe officiel des sociétés coopératives d'habitation affiliées à l'USAL Section romande de l'Union suisse pour l'amélioration du logement, du Groupe de Suisse occidentale et du Groupe du Valais, de l'ASPAN (Association suisse pour l'aménagement national), de la FAS (Sections romande et genevoise de la Fédération des architectes suisses)

Abonnement

Suisse: Fr. 29.— par an. Etranger: Fr. 42.—.
Prix du présent numéro: Fr. 3.40.
Chèques postaux 10-6622-9.